



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

**ASSURANCES LIÉES AUX DEUX GUERRES MONDIALES
ET AUX ÉVÉNEMENTS DE SUEZ ET D'ALGÉRIE
(Direction des assurances, 1917-1965)**

Répertoire numérique détaillé

établi par Christophe LOY

1ère édition électronique

Savigny-le-Temple

2021

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Assurances liées aux deux guerres mondiales et aux événements de Suez et d'Algérie.....	7
Assurance et réassurance des risques de bombardement (guerre 1914-1918).....	7
Guerre 1939-1945.....	7
Évènements de Suez et d'Algérie.....	11

Référence

B-0059663/1 - B-0059677/2

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Assurances liées aux deux guerres mondiales et aux événements de Suez et d'Algérie.

Dates extrêmes

1917-1965

Noms des principaux producteurs

Direction des Assurances

Importance matérielle

14 boîtes, soit 1,70 mètres linéaires

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Suivant les articles L213-1 et L213-2 du Code du Patrimoine, un délai 25 ans s'applique à ces documents, à l'exception des dossiers suivants : B-0059671/1 pour lequel un délai de 50 ans s'applique et B-0059673/2 un délai de 75 ans.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement PH 356/91

Historique du producteur

Vers 1820, le bureau du commerce de la subdivision du commerce des arts et manufactures au ministère de l'Intérieur a en charge la réglementation du secteur de l'assurance. Sous la Restauration, la partie assurance de ce bureau est transférée au ministère du commerce. Au sein de ce bureau apparaît en 1842 une commission de surveillance des tontines. L'ensemble est rattaché en 1894 à la division de l'assurance et de la prévoyance sociale. Une loi du 9 avril 1898 crée un régime nouveau contre les accidents du travail fondé sur la responsabilité objective, sans faute, de l'employeur et l'indemnisation automatique et forfaitaire de l'ouvrier. Pour appliquer son article 27, qui soumet au les compagnies d'assurances mutuelles ou à primes fixes contre les accidents, un décret du 28 février 1899 instaure des commissaires-contrôleurs des accidents du travail, dont les conditions de recrutement et le sont définis peu après. Un service central du contrôle des sociétés

d'assurance contre les accidents du travail est organisé au sein de la division de l'assurance et de la prévoyance sociale. Par un décret du 11 octobre 1900, celle-ci est érigée en direction, qui comporte trois bureaux : habitations à bon marché, assurances et retraites, accidents du travail. Un arrêté du 21 octobre 1900 précise que le contrôle des sociétés d'assurances contre les accidents du travail est placé sous l'autorité immédiate du directeur. Une loi de 1905 sur l'assurance vie entraîne la création, sur le même modèle que pour les accidents du travail, d'un corps de commissaires-contrôleurs des sociétés d'assurance sur la vie. Dans les années qui suivent, leur compétence est étendue à des branches annexes (nuptialité-natalité) et à des activités sans lien avec l'assurance (capitalisation et épargne). Un décret du 26 octobre 1906 crée le ministère du travail et de la prévoyance sociale, par scission du ministère du commerce. La direction de l'assurance et de la prévoyance sociale y est intégrée. L'application de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, entraîne à la fois la scission de l'assurance et de la prévoyance sociale et le regroupement des deux services du contrôle sur la vie et sur les accidents du travail dans un même service, le service du contrôle des assurances privées, placé sous l'autorité directe du ministre. Toutefois, les deux corps de commissaires-contrôleurs restent distincts. Une loi du 15 février 1917 oblige à assurer les risques français en France et établit un contrôle partiel de la réassurance, notamment pour l'empêcher de transmettre aux nations ennemies des renseignements sur les installations industrielles et portuaires. Un décret du 28 septembre 1917 confie la surveillance des opérations d'assurance et de réassurance auxquelles se livrent les entreprises, à un service de la surveillance des opérations de réassurance et d'assurance directes et à un corps nouveau, celui des commissaires-contrôleurs de la réassurance, distinct des deux autres. Le service de la surveillance des opérations de réassurance et d'assurance directes est rattaché en 1922 au service de contrôle des assurances privées, qui est érigé alors en direction du contrôle des assurances privées. En 1934, celle-ci est rebaptisée direction des assurances privées. Le contrôle n'est plus sa seule fonction, elle prépare aussi la réglementation et exerce la tutelle sur l'industrie de l'assurance. Le contrôle qui est établi sur l'assurance de la responsabilité civile automobile par un décret-loi du 8 août 1935 n'entraîne pas la création d'un quatrième corps de commissaires-contrôleurs. Le décret-loi du 25 août 1937 généralise le contrôle des commissaires-contrôleurs à des activités qui ne sont pas encore visées par une législation sociale. Son article 7 étend les dispositions du décret-loi de 1935 relatif au contrôle des placements à l'ensemble des actifs détenus. Les trois statuts de commissaires-contrôleurs coexistent jusqu'en 1936, date à laquelle est adopté un statut unique (refondu en 1968). Une loi du 12 juillet 1940 rattache au ministère des finances la direction des assurances privées, rebaptisée direction des assurances, et qu'un décret du 30 août 1940 place sous l'autorité du Secrétaire général pour les questions économiques. La loi du 31 décembre 1989 supprime la direction des assurances : la réglementation et le contrôle administratif sont confiés à la (sous-direction des assurances) et le contrôle financier à la Commission de contrôle des assurances (CCA), à la disposition de laquelle la loi met le corps des commissaires-contrôleurs des assurances. La loi du 1er août 2003 fusionne la CCA et la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), et met le corps des commissaires-contrôleurs à la disposition de l'entité ainsi créée, la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCA-MIP). Celle-ci devient l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) en vertu de l'article 14 de la loi du 15 décembre 2005. Le statut du corps de contrôle est régi par le décret n° 2005-799 du 15 juillet 2005 portant statut particulier du corps de contrôle des assurances (modifié par le décret n° 2010-239 du 9 mars 2010), sur le modèle du statut commun des grands corps techniques de l'État (ingénieurs des Mines, des Ponts et Chaussées, de l'Armement~). L'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010 fusionne les autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance en une Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante, qui

est rattachée à la sphère Banque de France, et qui donc quitte celle du ministère des finances. Les décrets n° 2010-217 et n° 2010-218 du 3 mars 2010 sont pris en application.

Évaluation, tris et éliminations

Élimination des doublons

Mode de classement

Thématique

Présentation du contenu

Ces dossiers concernent la question de l'assurance des risques de guerre, essentiellement pour la période des deux guerres mondiales. On y trouve également des documents se rapportant aux événements de Suez et de la guerre d'Algérie.

B-0059663/1 – B-0059677/2

Assurances liées aux deux guerres mondiales et aux événements de Suez et d'Algérie.

1917-1965

B-0059663/1

Assurance et réassurance des risques de bombardement (guerre 1914-1918), autorisation préalable de l'Etat, loi du 31 mars 1918 : travaux préparatoires, arrêtés autorisant les sociétés d'assurances à pratiquer ces opérations, tarifs, statistiques et procès-verbaux du comité consultatif des réassurances et assurances directes.

1918

B-0059664/1 – B-0050676/1

Guerre 1939-1945.

1939-1965

B-0059664/1 – B-0059668/1

Assurance contre les risques de guerre.

1939-1949

B-0059664/1

Assurances des risques de guerre, assurances des personnes, généralités et projet de création d'une caisse nationale pour l'assurance mutuelle des dommages matériels causés par des faits de guerre : correspondance, projets de textes et documentation sur la Grande-Bretagne et la Scandinavie.

1939-1949

B-0059664/2

Assurance des stocks, matières ou produits contre les risque de guerre, incorporation dans les prix de revient : correspondance.

1941-1944

B-0059664/3

Assurance individuelle contre les risques de guerre, convention collective de travail, particularité des marins, des missions en Allemagne.

1941-1945

B-0059665/1

Assurance de risques spéciaux, accidents du travail de la main d'oeuvre occupée par les autorités allemandes : textes et correspondance.

1940-1943

B-0059665/2

Assurance des organisations de jeunesse : textes et correspondance.

1940-1943

B-0059665/3

Assurance des dommages, assurance incendie des locaux occupés par les troupes d'occupation : textes et correspondance.

1941

B-0059665/4

Assurance des risques spéciaux, assurance de personnes, prisonniers de guerre mis par les Allemands à la disposition d'employeurs français, assurés travaillant en Allemagne.

1941-1944

B-0059665/5

Production cinématographique, assurances des risques résultant de l'état de guerre : textes et notes.

1942-1944

B-0059666/1

Assurance contre les risque de guerre des marchandises en cours de transport : correspondance et arrêtés autorisant les sociétés d'assurances à pratiquer ces opérations.

1941-1944

B-0059666/2

Assurance contre les risques de guerre des immeubles et outillages industriels et commerciaux : notes et projets de textes.

1941-1944

B-0059667/1

Assurance individuelle contre les risques de guerre, demandes d'autorisation formulées par les compagnies d'assurances.

1941-1945

B-0059668/1

Assurance de guerre, comptes spéciaux du Trésor, assurance maritime contre les risques de guerre, assurances contre les risques de guerre pour l'industrie cinématographique, couverture des risques de guerre sur stocks, matières ou produits, fonds spécial de garantie contre les risques de guerre du matériel en construction, réassurance des risques de guerre en cours de transports terrestres fluviaux ou aériens : situation mensuelle ; réassurance des risques de guerre sur facultés en période de tension internationale : situation trimestrielle.

1942-1945

B-0059669/1 – B-0059670/3

Assurance maritime.

1939-1965

B-0059669/1

Commission des assurances maritimes : procès-verbaux des séances.

1939-1940

B-0059669/2

Assurance maritime contre les risques de guerre, législation, application : textes et correspondance.

1939-1940

B-0059669/3

Assurance transports maritimes et terrestres, groupement technique des sociétés, constitution et fonctionnement : textes et correspondance.

1939-1944

B-0059669/4

Comité de tarification des risques maritimes ordinaires : règlement et décisions.

1941-1943

B-0059670/1

Syndicat des compagnies d'assurances maritimes et transports : circulaires.

1942-1946

B-0059670/2

Réassurance maritime, application de l'ordonnance n° 45-123 du 23 janvier 1945, constitution d'un groupement de réassurance maritime : textes et notes.

1945-1946

B-0059670/3

Assurance maritime et transport, risques souscrits : rapport spécial fourni par les sociétés d'assurance pour les années 1964 et 1965.

1964-1965

B-0059671/1 – B-0059675/5

Application au secteur de l'assurance de tous les textes pris pendant l'occupation allemande.

1917-1956

B-0059671/1

Application à l'industrie de l'assurance de la loi du 24 septembre 1940 et de l'ordonnance du 22 août 1944 relatives à la suspension des délais : correspondance.

1940-1944

B-0059671/2

Réquisitions d'immeubles, de biens appartenant à des sociétés d'assurances : correspondance.

1940-1945

B-0059671/3

Application à l'industrie de l'assurance de la législation sur les dommages de guerre : textes et correspondance.

1942-1947

B-0059671/4

Application à l'industrie de l'assurance des lois sur la reconstruction immobilière : correspondance.

1943-1945

B-0059671/5

Application aux entreprises d'assurances des ordonnances du 12 novembre 1943 et du 21 avril 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi en Alsace-Lorraine et en métropole : textes, correspondance et réponses à une enquête sur la dissimulation des biens ennemis et des biens spoliés.

1943-1956

B-0059672/1

Propriétés privées, difficultés d'application des ordonnances prises par les autorités allemandes : textes des ordonnances et correspondance.

1940-1943

B-0059672/2

Fixation de la date de cessation des hostilités, conséquences sur la législation des assurances : textes et notes.

1940-1950

B-0059672/3

Litiges relatifs aux assurances : correspondance avec l'autorité militaire allemande.

1941-1943

B-0059672/4

Contrôle de la publication au Journal Officiel de textes concernant les assurances : accusé de réception des textes par l'autorité allemande et accord.

1941-1943

B-0059672/5

Biens ennemis, application de l'ordonnance du 5 octobre 1944 au secteur de l'assurance et notamment aux arrrages de rentes accidents du travail.

1944-1950

B-0059673/1

Interdiction et restriction de rapport avec l'ennemi, application de la législation dans le domaine de l'assurance : textes, correspondance (1939-1945) et dossiers d'affaires particulières (1917-1925).

1917-1945

B-0059673/2

Questions concernant les juifs, nomination d'administrateurs provisoires, contrat d'assurance.

1941-1948

B-0059673/3

Epuration dans les entreprises, application aux sociétés d'assurances de l'ordonnance du 16 octobre 1944 : arrêtés nominatifs de sanctions, décisions nominatives de relaxe et dossiers d'affaires particulières.

1944-1953

B-0059673/4

Opérations traitées avec ou pour le compte des allemands, interventions dans des opérations liées à la liquidation des biens juifs, circulaire du 5 janvier 1945 : réponses des sociétés d'assurances.

1945

B-0059674/1

Répression de la divulgation de renseignements figurant dans les contrats d'assurances : textes et correspondance.

1939-1940

B-0059674/2

Agents de sociétés d'assurance prisonniers de guerre, demandes de libération : listes nominative et correspondance.

1940-1944

B-0059674/3

Entretiens franco-allemands sur les assurances : comptes rendus.

1940-1944

B-0059674/4

Commission mixte franco-allemande d'assurances, réunions des 7, 8, 10 et 11 mars 1941 : procès verbaux et rapport commun.

1941-1942

B-0059675/1

Assurance contre les risques de guerre, réglementation en Grande-Bretagne : documentation transmise par la mission française de guerre économique en Angleterre.

1939

B-0059675/2

Abandon réciproque de recours en matière de dommages causés aux biens des gouvernements français et américain : textes et notes.

1945

B-0059675/3

Sauvegarde des intérêts des sociétés françaises d'assurances dans certains pays étrangers, lettre circulaire du 9 février 1946 : réponses des société d'assurances.

1946

B-0059675/4

Traités de paix avec l'Italie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Finlande : textes et notes.

1946-1949

B-0059675/5

Créances et dettes entre la France et l'Allemagne en matière d'assurance et de réassurance : textes et notes.

1950-1954

B-0059676/1 – B-0059676/3

Relations internationales.

1941-1956

B-0059676/1

Italie, risques situés dans la zone occupée par les troupes italiennes (1941-1944), difficultés d'application des protocoles d'assurances franco-italiens (1941-1945), problèmes posés en matière d'assurance par le rattachement à la France des territoires de Tende et de la Brigue (1947-1951).

1941-1951

B-0059676/2

Autriche, situation générale de l'assurance (1945-1951), relations franco-autrichiennes dans le domaine de l'assurance (1946-1955).

1945-1955

B-0059676/3

Sarre, relations avec la France en matière d'assurance : textes et notes.

1947-1956

B-0059677/1 – B-0059677/2

Événements de Suez et d'Algérie.

1956-1965

B-0059671/1

Événements de Suez, incidences des mesures de restriction du carburant sur le fonctionnement des sociétés d'assurances : textes et correspondance.

1956-1957

B-0059677/2

Événements d'Algérie, dommages aux personnes et aux biens, rapatriement, indemnisation des agents généraux d'assurances : textes et correspondance.

1957-1965